

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

RÉUNION PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme ABAD-PERICK et M. JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

Mme FRESON et M. DEFAYS assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 25 février 2016 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de Groupe, je tiens à excuser Monsieur le Gouverneur qui est souffrant.

M. LE PRESIDENT.- M. BERGEN?

M. BERGEN.- M. RASSAA va arriver avec un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- M. Hans NIESSEN est dans les bouchons.

M. LE PRESIDENT.- Je connais... Oui, oui, c'est difficile pour nous. Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. BiroI COKGEZEN.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. ZACHARIAS, absent. Mme NANDRIN arrive et Mme MAUS a un peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- Merci et M. CONTENT aussi. Monsieur DRION ?

M. DRION.- M. LEJEUNE est dans un bouchon....

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité ainsi que le document 15-16/178 tel que modifié en quatrième Commission.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur trois dossiers.

Enfin, pour ceux qui n'ont pas encore retiré leurs rapports d'activités 2015, je vous rappelle que ceux-ci sont à votre disposition au Bureau du Service du Conseil provincial, jusqu'à demain 17 heures.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2016. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2016).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**Document 15-16/168 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Fléron – Arrondissement de Liège – en remplacement de M. Alain DEFAYS, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé. Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH pour le district de Fléron – Arrondissement de Liège – en remplacement de M. Alain DEFAYS, démissionnaire.

Avant de procéder à cette vérification de pouvoirs, je vous invite à prendre acte de la démission M. Alain DEFAYS.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs, qui sera composée de 7 membres, en fonction de notre ROI : Alfred OSSEMANN, Marc HODY, Marie-Noëlle MOTTARD, Jean-Claude JADOT, ZACHARIAS Bernard mais il n'est pas encore arrivé, Jean-Claude MEURENS, José SPITS et Alexandra MATHELOT-COLLETTE, pas là non plus et Vinciane SOHET.

Cette Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

J'invite les membres suivants à se diriger vers la salle Louis XV.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée à Mme Vinciane SOHET qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Liège. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mme la Directrice générale provinciale, Mmes les Conseillères provinciales, MM. les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Marc HODY, à laquelle assistaient Alfred OSSEMANN, Marc HODY, Marie-Noëlle MOTTARD, Jean-Claude JADOT, Jean-Claude MEURENS, José SPITS et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste CDH-CSP de l'Arrondissement de Liège, district de Fléron afin de pourvoir au remplacement de M. Alain DEFAYS, démissionnaire.

M. Serge ERNST, né le 18 novembre 1966 et domicilié 25, Allée des Sorbiers à 4671 BLEGNY est premier suppléant en ordre utile de la liste CDH-CSP du district de Fléron, à laquelle appartenait M. Alain DEFAYS.

Par courrier daté du 3 février 2016, M. ERNST signifie à M. le Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Il résulte ensuite d'une correspondance avec l'Autorité communale de Blegny datée du 8 février 2016 que M. Serge ERNST réunit bien les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En conclusion et à l'unanimité, votre première Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre M. Serge ERNST à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, M. Serge ERNST issu du district de Fléron, en remplacement de M. Alain DEFAYS. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

A l'unanimité, des membres présents au vote. Je vous remercie.

J'invite maintenant M. ERNST à prêter serment.

M. ERNST (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Je vous souhaite, Monsieur le Conseiller provincial, un bon retour au sein de notre assemblée.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous confirme que Monsieur ERNST sera membre de la quatrième Commission, en remplacement de Monsieur DEFAYS.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui va être déposée sur vos bancs.

VI. Octroi du titre honorifique de leurs fonctions à deux anciens membres du Conseil provincial.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour actualisé : Octroi du titre honorifique de leurs fonctions à deux anciens membres du Conseil provincial.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Avant de commencer, on peut peut-être demander à M. le Député provincial – Président et Mme la Députée provinciale – vice-Présidente de me rejoindre, si vous voulez bien.

Monsieur le Député provincial – Président, Madame, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Ma galanterie naturelle, que tout le monde connaît, me pousse à dire « Honneur aux dames » !

Madame FRESON, Chère Isabelle, notre Assemblée a eu l'honneur de te compter pour la première fois sur nos bancs à l'issue des élections d'octobre 2000 en tant que représentante du parti libéral du district de Saint-Nicolas.

Tu as pleinement exercé ton mandat de Conseillère provinciale sans discontinuité durant 15 ans et deux mois pour être précis !

Lors des dernières élections, tu as également été désignée par ton groupe pour remplir les fonctions de Secrétaire du Bureau du Conseil, c'était très agréable pour moi-même si Jean-Claude est quelqu'un de très sympathique aussi mais il y a une certaine différence ;

Et cela, tout en t'impliquant activement dans la vie politique de ta chère commune de Saint-Nicolas où tu auras exercé le mandat de Conseillère communale durant 15 ans mais aussi de Cheffe de groupe.

En cette fin d'année 2015, tu as pris la décision de quitter la scène politique tant sur le plan communal que provincial pour te consacrer pleinement à ta vie familiale et professionnelle.

Une décision mûrement réfléchie qui nous a toutes et tous surpris, moi le premier, même si bien-sûr j'étais un petit peu au courant, tu m'en avais parlé... mais que, bien-sûr, nous respectons.

Nous savons que tu as plus d'une corde à ton arc ;

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Nous sommes dès lors persuadés que ce nouveau départ dans ta vie te permettra de te découvrir de nouvelles facettes, et de continuer à t'épanouir.

Je dirais une main de fer dans un gant de velours ; mais aussi une grande disponibilité et cette capacité à toujours être à l'écoute des autres et toujours de bonne humeur ;

Ce sont autant de qualités qui résument ta personnalité.

Ton dynamisme et ton sourire vont nous manquer, c'est indéniable.

Chère Isabelle, cette résolution t'accorde le droit de porter le titre honorifique de Conseillère provinciale honoraire. Mais c'est surtout une manière pour nous, de te remercier pour ton travail et ton implication au service de notre Institution !

Isabelle, je t'invite à présent à me rejoindre pour recevoir le titre honorifique de ta fonction.

(Applaudissements et remise titre).

Monsieur DEFAYS, Cher Alain. Tenez-vous bien, c'est le 18 décembre 1987 que tu as fait ta première entrée au sein du Conseil provincial comme représentant du parti social-chrétien du district de Fléron-Aywaille.

Après ce premier mandat, tu as siégé sans discontinuité jusqu'à ce jour, ce qui porte la durée de ton mandat provincial à, tu as fait le compte, 28 ans et 1 mois pour être précis !

Pour varier les plaisirs, tu ne t'es pas contenté de siéger près des bancs, mais tu as également « pris de la hauteur » en remplissant pleinement tes fonctions de Secrétaire du Conseil pendant 12 ans, d'octobre 1994 à octobre 2006.

Très vite, Alain, tu as compris que le travail se passait en commission, en séance publique... mais aussi en 11^{ème} Commission, les anciens comprendront !

Enseignant de profession, à l'institut Don Bosco de Verviers, c'est avec passion et conviction que tu as embrassé une carrière politique, et c'est ainsi que tu as été élu Conseiller communal de Sprimont de 1983 à 1988.

Cher Alain, ce n'est un secret pour personne, tu es un sportif passionné, au sens large. Amateur de cyclisme et de football, tu es également un joueur de tennis chevronné. Saisir la balle au bond, avec beaucoup de fair-play, voilà une image qui te caractérise très bien.

Tu es bien-sûr et avant tout, un ardent défenseur des intérêts provinciaux. En effet, au-delà des clivages politiques, nous savons tous que tu défends haut et fort les valeurs que la Province véhicule ; tu as fait preuve d'un engagement sans failles, et toujours dans le plus grand respect des personnes et de tes interlocuteurs.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Dans le cadre des missions qui te sont confiées actuellement par la Région wallonne, nous sommes certains que tu es et resteras un excellent ambassadeur de la Province de Liège ; dans des compétences telles que le sport, le tourisme, l'agriculture et j'en passe.

Cher Alain, cette résolution t'accorde les droits de porter les titres honorifiques de Conseiller provincial honoraire et de Secrétaire honoraire du Conseil provincial de Liège. Mais c'est surtout également une manière pour nous, de te remercier pour ton travail et ton dévouement à notre Institution !

Je t'invite à présent à me rejoindre pour recevoir les titres honorifiques de tes fonctions.

Merci Alain !

(Applaudissements et remise titre)

VII.- Motion « Vers une mobilité intégrée et durable à l'échelle de la province de Liège » – Point en urgence.

M. LE PRESIDENT.- Avant d'aborder la suite de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'une Motion intitulée « Vers une mobilité intégrée et durable à l'échelle de la province de Liège ».

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce jeudi 25 février et le texte, repris sous la référence 15-16/193, a été déposé sur vos bancs.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite motion.

VIII.- Questions d'actualité.

Document 15-16/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative aux sanctions administratives communales.

Document 15-16/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au manque d'emplacements pour mobilhomes.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé.

Pour la première question référencée 15-16/A04, je donne la parole à Mme Vinciane PIRMOLIN.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Selon la presse, en Flandre, des instituts provinciaux arrêteraient de dispenser les formations spécifiques aux sanctions administratives communales et obligatoires pour le personnel communal qui exerce les missions de « fonctionnaire sanctionnateur ».

L'arrêt de ces formations aurait différentes conséquences négatives telles qu'empêcher les communes qui n'ont pas encore mis en place les sanctions administratives communales de pouvoir les lancer ou encore de rendre impossible un remplacement de personnel lors du départ du fonctionnaire.

Selon nos informations, de telles formations sont dispensées à la Maison provinciale de la formation à Seraing.

Pouvez-vous nous préciser ce qu'il en est pour notre Province ? Les formations sont-elles et seront-elles encore dispensées ou devons-nous craindre un arrêt ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite à présent M. André GILLES, Député provincial - Président pour la réponse du Collège provincial.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Le mois dernier, notre Collègue Hans NIESSEN m'interrogeait aussi sur la formation des fonctionnaires sanctionnateurs et je lui répondais que le Collège provincial avait décidé en séance du 28 janvier d'organiser la formation en question.

Des articles de presse et une communication en radio à la mi-février annonçaient par contre les sanctions administratives en danger et dans l'impasse, je cite.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Je comprends dès lors parfaitement l'interrogation de notre collègue Vinciane PIRMOLIN qui s'inquiète de la réalité des choses.

Je confirme ici, car les articles visaient d'autres endroits de notre pays, que la formation sera bien organisée par le Département Formation de la Province de Liège et je vous précise même qu'elle débutera le 21 mars prochain.

Pour que nul ne l'ignore, le Collège provincial a décidé ce jour de faire un communiqué de presse précisant et, chère Vinciane, je tiens copie de celui-ci.

Les hirondelles seront donc au rendez-vous du printemps sur ce sujet... comme sur d'autres puisqu'il s'agira du 21 mars.

Voilà. Je vais transmettre ici la copie du communiqué de presse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président pour la réponse du Collège.

Pour la deuxième question, reprise sous la référence 15-16/A05, je donne la parole à M. José SPITS.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ma question s'adressait évidemment au Député en charge du tourisme et il s'est passé que lors de l'inauguration du Salon « Vert Bleu Soleil » où nous étions, le Ministre René COLLIN a insisté sur le manque d'emplacements pour mobilhomes en région wallonne et il a cité nommément la région liégeoise.

Vous n'êtes pas sans savoir aussi que la Région a décidé d'encourager les initiatives par l'octroi de subsides. Il est aussi notamment question d'assouplir les règles d'installation de nouvelles aires pour l'installation de mobilhomes.

Or, quand on regarde ce qui se passe dans d'autres pays d'Europe notamment au Pays-Bas ou en France, il semble important de prendre en compte cette problématique dans le cadre d'un développement touristique complet.

Alors on sait que la Province a un volet important de supracommunalité, notre institution ne pourrait-elle pas prendre justement l'initiative de fédérer les communes de la manière à élaborer une cartographie efficace des besoins et initiatives potentielles ?

Dans le même esprit finalement que celui des parkings de covoiturages, notre institution ne pourrait-elle pas dessiner des projets et ainsi aider les communes désireuses de se doter d'un tel outil ?

Merci déjà pour votre réponse.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

M. LE PRESIDENT. – M. MOTTARD, vous avez la parole pour la réponse du Collège provincial.

M. MOTTARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues, cher Monsieur SPITS.

Effectivement, vous m'interrogez sur l'opportunité pour la Province de s'engager dans l'établissement d'une cartographie relative à l'implantation d'aires pour mobilhomes sur notre territoire.

Vous mentionnez également la volonté du Ministre du Tourisme, Monsieur COLLIN, d'encourager les élus locaux à aménager ce type d'emplacements notamment via des subsides et, il est allé plus loin puisqu'il a annoncé l'assouplissement de certaines règles.

Je vous dirai, Monsieur le Conseiller, que je me réjouis à la fois de votre question mais également la décision du Ministre en la matière car cela me permet de vous annoncer que nous avons déjà anticipé ce constat.

En effet, nous avons au niveau de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège identifié il y a déjà un certain temps le manque d'aires pour mobilhomes dans notre région alors que les usagers de ces véhicules, qui sont aussi souvent des touristes avec un pouvoir d'achat dépassant souvent la moyenne, ils apprécient de s'y attarder tant que, vous le savez, nos atouts touristiques sont nombreux, notamment dans votre belle région de Herve.

Par ailleurs, avec mes Collègues André GILLES et André DENIS, nous avons entre-temps vu fleurir bon nombre de demandes à ce sujet de la part de communes de ce même arrondissement, dans le cadre à la fois de Région Verviers et d'une manière plus largement de Liège Europe Métropole.

Dès lors, il nous a semblé opportun, au vu de l'offre et de la demande, mais aussi de cette attente au niveau communal, de réfléchir à un schéma d'implantation des aires pour motorhomes (SIAM) en lien avec le « Schéma provincial de développement territorial et le Plan provincial de Mobilités » sur lequel travaillent, vous le savez bien, les instances de Liège Europe Métropole.

Cela étant, vous en conviendrez Monsieur le Conseiller, on ne peut imaginer un tel schéma d'implantation que si on en maîtrise les coûts. Par conséquent, les Services Techniques Provinciaux ont réalisé une première étude pilote que nous allons mettre en discussion avec nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés.

Mais puisque la Région wallonne entend subsidier à concurrence de 50 à 60 % de ces aménagements, et même si certains sont plafonnés, je me dis que notre démarche structurelle n'en sera que plus facile pour autant, pour autant cher collègue, que nous puissions intervenir dans pareil dossier.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

En effet, je dois bien regretter que la nouvelle circulaire sur les aires d'accueil pour motor-homes, n'intègre pas l'échelon provincial ni les Fédérations du tourisme dans la mise en œuvre du maillage de ces aires d'accueil sur le territoire wallon via l'établissement de Schémas d'implantation (SIAM). Seuls le Commissariat général au Tourisme, les Communes ou les Maisons du Tourisme peuvent, de fait, introduire des demandes d'aide financière auprès de la Région. Cela me semble peu pertinent dans la mesure où il faut, pour assurer une répartition géographique réfléchie et cohérente, prendre de la hauteur suffisante... Or la Province de Liège et les Provinces en général, sont à mes yeux l'échelon le plus adéquat, avec la Région, pour établir pareille cartographie, en tout cas davantage me semble-t-il que les communes ou les Maisons du Tourisme, même si toute la réflexion doit être menée en concertation avec ces interlocuteurs.

Dès lors, cher Conseiller, j'ai donc interpellé le Cabinet du Ministre du Tourisme pour savoir si nous pouvions, nous aussi, émettre des propositions concertées et obtenir l'aide promise pour un schéma d'implantation provincial. Je ne doute pas que nous évoquerons prochainement en Commission la réponse du Ministre du Tourisme. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Quelqu'un souhaite prendre la parole ? M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Je voudrais simplement remercier Monsieur le Député pour la réponse.

Je vais dire que nous sommes toute ouïe évidemment par rapport à la problématique et que, de manière très positive d'ailleurs comme on essaye de le faire chaque fois, on peut évidemment servir de relai, avoir l'ouïe de la Province et l'ouïe du Ministre est essayer de servir de relai pour essayer faire avancer ce dossier-là de manière constructive et positive. Merci

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- C'est l'école Alain DEFAYS si j'entends bien !

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur SPITS et merci Monsieur le Député provincial.

IX. Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations de trois Conseillers provinciaux.

Document 15-16/181 : Modification de la représentation provincial au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de M. Alain DEFAYS, Conseiller provincial démissionnaire, de Monsieur Luc LEJEUNE, Conseiller provincial, et de Madame Vinciane PIRMOLIN, Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. Pour être tout à fait complet, sur base du document qui avait été déposé, le Chef de groupe CDH-CSP Monsieur DRION nous a informés que pour le Centre culturel de Spa, ce sera Mme MONVILLE qui remplacera M. SPITS.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par consensus que le Bureau vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour les conclusions du Bureau ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

X.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 15-16/170 : Rapport d'évaluation relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois », en abrégé « Carrefour - C.E.P.L. » asbl - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 15-16/170).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/AB/05 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (744/612001) visant au paiement des honoraires des vacataires chargés de dispenser l'apprentissage de la langue française aux immigrés – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/05).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document 15-16/AB/06 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire visant à promouvoir l'utilisation des produits locaux et de saison dans les cantines scolaires.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/06).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document 15-16/171 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.V.P.S. » asbl - Exercice 2014/Prévisions 2015.

Document 15-16/182 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme », en abrégé « C.L.P.S. – H.W., asbl » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9 et 10 de l'ordre du jour (documents 15-16/171, 15-16/182) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. André GERARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Cela concernait les rapports d'évaluation relatifs aux contrats de gestions conclus entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » ainsi que le « Centre local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme ».

La parole est donnée aux représentants des deux CLPS afin d'informer la Commission de l'évolution suite aux effets de la 6^{ème} réforme de l'Etat qui a eu un effet non seulement sur les objectifs à poursuivre mais aussi sur leurs difficultés financières.

Monsieur le Directeur du CVPS nous explique que les 3 CPLS sont en difficultés financières en lien avec le retard dans les versements des subsides par la Région Wallonne. Ils doivent donc faire appel aux banques afin de payer les salaires. Les CLPS sont en capacité de tenir jusqu'en juin s'ils diffèrent les versements ONSS jusqu'à perception des sommes dues à la Région.

L'Administration centrale ainsi que le Cabinet confirment oralement l'attribution desdits subsides mais aucun ordre de versement ni document d'engagement ne sont signés à l'heure actuelle laissant les centres dans l'incertitude.

Cette situation problématique a obligé les directions à donner des préavis que l'on peut qualifier de « conservatoire » à tout le personnel.

Passé de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Région Wallonne, les objectifs et les matières vont évoluer mais ne sont pas encore clairement définis. Certaines matières nouvelles devront certainement être abordées telles que la dénutrition chez les personnes âgées et le vieillissement mais ils ne savent pas encore s'ils pourront à l'avenir continuer le travail pour les 0 - 18 ans en lien avec les écoles comme depuis leur création.

Aujourd'hui, sans décret définissant leurs balises de travail, il est très compliqué de garder les équipes mobilisées dans un tel climat d'incertitude. Le risque est aussi de perdre l'expertise acquise au fil des ans et de réduire à néant tout le travail de construction de réseau.

Il est précisé qu'un inter CLPS existe et permet de constater que le problème est identique sur l'ensemble du territoire.

Le CLPS de Huy Waremme précise que seulement 85 % des subsides de 2015 ont été liquidés par la tutelle. Le centre vit actuellement sur son petit bas de laine mais ne tiendra pas très longtemps. Il a déjà dû faire appel à notre soutien l'an passé.

Sans décret, avec de nouvelles matières et un retard dans la subsidiation, les activités du centre subissent de gros ralentissements.

Une question est donc posée à Madame la Députée : ne pourrait-on imaginer d'interpeller le Ministre afin de le sensibiliser à la situation ?

Question à laquelle elle répond qu'en tant que présidente d'un CLPS, des choses ont déjà été faites en ce sens. Ceci n'empêche pas qu'une action commune puisse être envisagée.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Les rapports sont votés par 8 voix pour, 0 contre et 4 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la deuxième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/AB/07 : Amendement budgétaire : Proposition d'augmentation du poste budgétaire (849/640634) libellé « Subventions aux organismes privés d'aide aux personnes en détresse » - Montant : 100.000 € (au lieu de 52.080 €).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/07).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document 15-16/AB/08 : Amendement budgétaire : Proposition d'augmentation du poste budgétaire (352/640705) libellé « Subvention dans le projet du centre médical hélicopté de Bra-sur-Lienne » - Montant : 100.000 € (au lieu de 52.000 €).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/08).

Cet amendement a été soumis à l'examen de la deuxième Commission qui a décidé de le reporter à une date ultérieure, en accord avec le groupe CDH-CSP.

Document 15-16/172 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Office provincial des Métiers d'Art de Liège », en abrégé « OPMA » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 15-16/173 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « OPMA » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13 et 14 de l'ordre du jour (documents 15-16/172, 15-16/173) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Josette MICHAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MICHAUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Mon rapport concerne les documents 15-16/172 et 173 ayant pour objet le rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « OPMA » Office Provincial des Métiers d'Art de Liège - exercice 2013/prévisions 2014 et exercice 2014/prévisions 2015.

Un Commissaire souhaite savoir pourquoi ces rapports arrivent aussi tardivement au Conseil ? Le retard se justifierait principalement par des lenteurs administratives.

Une erreur est signalée dans la rédaction du texte de la résolution du document 173 page 3 article 2 : il faut remplacer ORW par OPMA.

Un Commissaire demande si la Région Wallonne et la Loterie Nationale n'octroient plus de subsides ? Si, mais le subside venant de la Loterie Nationale dépend du contenu des activités tandis que celui octroyé par la Région Wallonne suit le rythme des activités : biennales ou triennales, ils ne sont donc pas systématiques.

Pour la question concernant notre subside, le montant est bien de 58.854 €. Ce renseignement n'est pas repris dans le rapport mais dans un document annexe qui sera remis au Commissaire.

C'est par 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions que votre Commission vous propose d'approuver ces deux résolutions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 15-16/174 : Subside d'équipement touristique – Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée – Réaffectation pour la période 2003-2011 – Modification de libellé pour l'exercice 2012.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 15-16/174).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/175 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival Paroles d'Hommes ».

Document 15-16/183 : Octroi de subvention en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Artéco 3.0 ».

Document 15-16/184 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Femmes en colère ».

Document 15-16/185 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la RPA « Les Editions de la Province de Liège ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16, 17, 18 et 19 de l'ordre du jour (documents 15-16/175, 15-16/183, 15-16/184, 15-16/185) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Le document 15-16/185 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Alexandra MATHELOT-COLLETTE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MATHELOT-COLLETTE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Le point relatif aux Editions de la Province de Liège a en effet attiré l'attention d'un des Commissaires présents. Celui-ci a une fois encore précisé qu'il souhaiterait que des dossiers de demande de subsides soient présentés en Commission avant la date de l'événement. Il s'agissait en l'occurrence de la participation des Editions de la Province de Liège à la Foire du Livre de Bruxelles.

Il a également été demandé si un aiguillage systématique des demandes de publications et/ou impressions vers les Editions de la Province était bien effectué. Il lui a été répondu que les Services avaient en effet pris le réflexe de prendre contact avec les Editions dans tous les projets de publications d'ouvrages.

Nous vous proposons d'adopter ce point par 8 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 15-16/177, 183 et 184, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de les adopter par 8 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la troisième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016**Document 15-16/176 : Octroi de subventions en matière de Jeunesse – Demande de 5 organisateurs « Spectacles à l'école ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 15-16/176).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/177 : Modification des chapitres 11 et 12 de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant relatifs au congé pour maladie et au congé pour prestations réduites pour raisons médicales (mi-temps médical) et de son article 7 relatif au congé pour motifs impérieux d'ordre familial.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 15-16/177).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/178 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2013 de la Mosquée ORHAN GAZI de Verviers.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 15-16/178).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Marc HODY à nous faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est donc réunie le mardi 23 février. Le document 15-16/178 a donc été analysé et débattu. Il était relatif à l'avis à donner sur le compte de l'exercice 2013 de la Mosquée Orhan Gazi de Verviers.

Je vais tenter de résumer quelque peu l'échange assez vif mais constructif et intelligent que nous avons pu avoir.

Une Commissaire regrette que le compte de l'exercice 2013 soit seulement soumis à l'approbation de notre Assemblée en février 2016. Elle ajoute que ce caractère tardif peut avoir des conséquences en matière de prévision budgétaire pour l'Institution provinciale lorsque cet arriéré se résorbera.

L'Administration explique qu'il faut bien distinguer le délai d'ordre et le délai de rigueur et qu'en l'occurrence, la notion de délai d'ordre s'applique. Elle ajoute que la procédure sur le plan budgétaire en ce qui concerne l'adoption du compte est la suivante dans la mesure où ces questions ont été abordées et ont nécessité quelques explications supplémentaires.

L'établissement, en l'occurrence le comité de la mosquée transmet simultanément au Conseil provincial, à l'organe représentatif du culte et au Gouvernement wallon, copie de la délibération adoptant le compte avant le 25 avril de l'année qui suit l'année budgétaire considérée, accompagnée des pièces justificatives.

L'organe représentatif du culte dispose d'un délai de 20 jours à compter de la réception de la délibération de l'établissement pour arrêter les dépenses liées à la célébration du culte et approuver le compte pour le surplus, et transmettre sa décision au Gouvernement wallon. Si sa décision n'est pas transmise dans ce délai, elle est réputée favorable.

Le Conseil provincial dispose d'un délai de 40 jours à compter de la réception de la délibération de l'établissement pour émettre un avis et le transmettre au Gouvernement wallon. Si son avis n'est pas transmis dans ce délai, il est réputé favorable.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Dès la réception de l'avis du Conseil provincial, ou à défaut, dès écoulement de son délai de 40 jours, le Gouvernement wallon dispose d'un délai de 40 jours, outre la possibilité de prorogation, à dater de la réception de la décision de l'organe représentatif du culte.

Monsieur le Député souhaite intervenir dans un esprit constructif et positif en indiquant que des contacts sont pris afin de professionnaliser la procédure dans le chef de l'établissement.

La Commissaire émet un avis favorable en regrettant l'approbation tardive par le comité de la mosquée Orhan Gazi de Verviers de son compte 2013. La Commission se réjouit des rencontres initiées afin de faire évoluer positivement le respect des délais.

La Commission s'est prononcée par 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial pour ce rapport très complet. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/179 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping !!! » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 15-16/180 : Rapport annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Jumping International de Liège », en abrégé « JIL, asbl » - Exercice 2014/Prévisions 2015.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23 et 24 de l'ordre du jour (documents 15-16/179, 15-16/180) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 15-16/179 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur, Mme Vinciane SOHET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Document 15-16/179 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Moi aussi, je joue au Ping !!! » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

Un Commissaire souligne que par souci de cohérence avec le point précédent, même remarque au niveau du délai de présentation. Il lui est répondu que ce sera signalé.

Ledit point a été adopté par 9 voix pour et 2 abstentions. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne le document 15-16/180, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose dès lors de l'adopter par 9 voix pour et 2 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte des deux résolutions.

Document 15-16/186 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Vélo Club Cité Jemeppe ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 15-16/186).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+, le groupe CDH-CSP.
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 15-16/AB/09 : Amendement budgétaire : Proposition de modification de l'intitulé du poste budgétaire (620/640409) libellé « Subsidés aux fermes pédagogiques » en « Subsidés aux fermes pédagogiques et de sensibilisation » et proposition d'augmentation dudit poste budgétaire – Montant : 30.000 € (au lieu de 15.000).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par le groupe Ecolo au vu des explications et informations données en Commission.

Document 15-16/AB/10 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire visant la mise en œuvre de 5 axes prioritaires dans le cadre du Plan Climat – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 15-16/AB/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par le groupe Ecolo au vu des explications et informations données en Commission.

Document 15-16/187 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000 € hors TVA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 15-16/187).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 15-16/188 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Bureau « Opéra » - Remplacement des automates de régulation du système HVAC.

Document 15-16/189 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Bureau « Opéra » - Remplacement des éjecto-convecteurs des 3^{ème} et 4^{ème} étages et modification des tuyauteries alimentant ceux-ci.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29 et 30 de l'ordre du jour (documents 15-16/188, 15-16/189) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune remarque ni aucune question, votre Commission vous propose de les adopter par 7 voix et pour 3 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission ? Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

XI. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2016, je le déclare approuvé.

SÉANCE PUBLIQUE DU 25 FÉVRIER 2016**XII.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 21 mars 2016 à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 25'.

XIII.- Huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.